# Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord

### ORDONNANCE COLLECTIVE | Date d'émission: 5 novembre 2014

Code: OC- 42

		Date de révision prévue: 30 novembre 2019		
Référence à un proto		protocole		
	de soins infirmiers		irmiers	
			OUI  NO	N □ N/A
Objet: Ajustement des antibiotiques, antifongiques et anti-viraux en présence d'insuffisance rénale				
Rédigée par: Département de pharmacie			28 juillet 2014	
Recommandée par: Comité des protocoles et des ordonnances			•	
collectives,			15 septembre 2014	
Recommandée par: L'exécutif du CII, le			N/A	
Recommandée par: Comité de pharmacologie, le			16 octobre 2014	
Adoptée par: Comité exécutif du CMDP, le			5 novembre 2014	
Professionnels habilités				
Pharmaciens du CSSS Québec-Nord.				
Secteur(s) d'activité(s) visé(s)				
., .,				
□ Service santé courant	□ SAD			
□ Santé mentale	☑ Hébergement	$\overline{\checkmark}$	UTRF	
☐ GMF du CSSS de Québec-Nord	☐ FEJ – scolaire		FEJ – périnata	alité
✓ Urgence	☑ UMF		•	
-				
Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée				
<ul> <li>Usagers ayant un médicament nécessitant un ajustement.</li> </ul>				

Initier ou ajuster, selon une ordonnance, les antibiotiques, antifongiques et anti-viraux en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.

#### Indication / Conditions d'initiation

Toute ordonnance d'un antibiotique, antifongique et anti-viraux nécessitant un ajustement en fonction de la clairance à la créatinine.

#### Intentions thérapeutiques

Activités réservées

Permettre l'efficacité thérapeutique de la médication prescrite tout en prévenant les effets néfastes reliés à l'accumulation du principe actif ou de ses métabolites en raison d'insuffisance rénale.

## Contre-indications / Limites / Référence au médecin

Aucune

#### Effets secondaires

N/A

## Interaction médicamenteuse

N/A

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."

## Directive / Références aux outils clinique

- Le pharmacien déterminera la clairance à la créatinine de l'usager au moyen de la formule de Cockcroft-Gault;
- La communication au prescripteur et au personnel infirmier se fera par une note sur la feuille d'ordonnance qui sera transmise à l'unité de soins concernée pour être conservée au dossier de l'usager;
- La référence recommandée pour l'ajustement est le Lexicomp et le RX vigilance.

#### **ALERTE PHARMACIEN**

Pour éviter des résistances, l'ajustement sera toujours fait selon le plus haut dosage proposé par la littérature.

## Surveillance clinique

N/A

## Approbation

Approuvée par l'exécutif du CMDP:

Dre Patricia Michaud, Présidente du CMDP 4 novembre 2014

Date

## Médecins répondants

N/A

#### **Sources**

Aucune

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."